

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016/AVR/059	OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE POUR DES ACTIONS CONTRIBUTANT A L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES NANGISSIENS POUR L'ANNEE 2015
<u>Date du conseil municipal</u> 04/04/2016	
<u>Date de la convocation</u> 25/03/2016	
<u>Date de l'affichage</u> 25/03/2016	

L'an deux mille seize, le quatre avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 25 mars 2016.

Etaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Medhi BENSALÉM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Rachida MOUALI, Pascal D'HOKER.

Etaient absents représentés :

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Claude GODART
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Simone JEROME
- Pierre GUILLOU, représenté par Serge SAUSSIER

Madame Medhi BENSALÉM est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine et un fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France et notamment son article 15,

CONSIDERANT le courrier du 17 juin 2015 par lequel Madame la Préfète de Seine-et-Marne a notifié une dotation de 628 018 € au titre du fonds de solidarité des communes de la Région d'Île-de-France à la commune de Nangis,

CONSIDERANT que la perception de ce fonds implique que les maires des communes concernées établissent un rapport présentant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des franciliens et des conditions de leur financement,

CONSIDERANT la perception effective de cette somme au titre de l'exercice 2015, telle qu'elle figure au compte administratif,

CONSIDERANT que, pour l'année 2015 cette somme a été utilisée dans le domaine éducatif,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE Unique :

APPROUVE le rapport des actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des franciliens et des conditions de leur financement, tel qu'il est repris au tableau ci-joint :

FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION D'ILE DE FRANCE 2015

Département : SEINE ET MARNE

Commune de NANGIS

Montant du F.S.R.I.F. perçu :

(I) Domaine d'intervention (santé, social, sportif, culturel, éducatif, logement)	(II) Localisation (quartiers classés, DSQ, DSU, autres)	Nature de l'opération		(V) Montant global	(VI) Dont F.S.R.I.F.	(VII) % (VI) / (V)
		(III) Équipement : constructions, travaux, acquisitions de matériels)	(IV) Fonctionnement : subvention à une association, animation ...			
Éducatif	Autre		Subvention à la Caisse des Écoles	881 587,00	628 018,00	71,24 %

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 4 avril 2016

Le maire,

Michel BILLON



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160405-2016-AVR-059-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016